

Fiche d'information sur le produit

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

swissporROC / Type 1, 3, 100, 150 / TS

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

swissporROC / Type 1, 3, 100, 150 / TS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Panneaux isolants en laine de roche pour la construction selon la norme SN EN 13162.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG

Bahnhofstrasse 50

CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48

Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.ch

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)

Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich

Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Éléments d'étiquetage

Sans objet. Classification non soumise à l'étiquetage.

2.2. Informations relatives aux dangers particuliers pour l'homme et l'environnement

Sans objet. Pas d'instructions spéciales.

3. Composition/informations sur les composants

Le produit décrit est une substance pure :

Non

3.2. Mélanges

Laine de roche à l'état traité (produits en laine minérale) avec un léger ajout d'huile minérale, avec ou sans addition de résine synthétique thermodurcissable et d'adhésifs, éventuellement avec des hydrofuges

3.2. Informations complémentaires

Le produit ne contient aucun ingrédient dangereux.

4. Premiers secours

Indications générales : ----
Après inhalation : ----
Après contact avec la peau : ----
Après contact avec les vêtements : ----
Après un contact visuel : Traiter les particules qui ont pénétré l'œil comme d'autres objets étrangers. Ne pas frotter, rincer abondamment à l'eau, consulter un médecin si nécessaire.
En cas d'ingestion : ----
Informations à l'intention du médecin : ----

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

L'eau et tous les agents extincteurs courants.

5.2. Moyens d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité

Aucun

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.4. Equipements de protection spéciale pour la lutte contre l'incendie

Aucun

5.5. Information complémentaire

Aucun

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles : ----
Mesures de protection de l'environnement : ----
Méthodes de nettoyage/absorption : ----
Informations complémentaires : ----

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les principes généraux de l'hygiène du travail.
Indications sur la protection contre l'incendie et les explosions : ----

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Réduire au minimum la contamination du lieu de travail, par exemple en manipulant soigneusement les produits et les déchets.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : ----

Ne pas débiller les matériaux isolants en laine de roche tant qu'ils n'ont pas été utilisés.

Classe de stockage : ----

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques

Aucune information

8.2. Composants avec des valeurs limites relatives au poste de travail à surveiller

Informations complémentaires :

La valeur limite générale de poussière, fraction alvéolaire de 3 mg/m³ s'applique.

8.3. Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : La protection respiratoire, par exemple un demi-masque ou quart de masque avec filtre P1, est utile pour les muqueuses sensibles.

Protection des mains : Utiliser une crème ou une lotion de protection appropriée pour les peaux sensibles.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité appropriées en cas de poussière épaisse ou de travaux aériens.

Protection du corps : Porter des vêtements de travail amples et fermés.

Mesures de protection et d'hygiène : Enlever la poussière après la fin des travaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	solides/plaques
Couleur :	vert brun
Odeur :	----
Valeur pH :	----
Point/intervalle d'ébullition :	---- °C
Point/intervalle de fusion :	>1000 °C
Point d'éclair :	---- °C
Température d'inflammation :	---- °C
Limites d'explosion :	----
Inflammabilité :	----
Auto-inflammabilité :	----
Extinction d'incendie. Caractéristiques :	----
Risque d'explosion :	----
Pression de vapeur :	----
Densité :	25 à 150 kg/m ³ .
Solubilité dans l'eau :	<0,001 g/l à 25 °C.
Solubilité :	----
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol Eau (<i>log p_{OW}</i>) :	non applicable
Viscosité :	----
Essai de séparation des solvants :	non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1. Conditions à éviter

Les températures limites applicables à chaque application sont indiquées dans les fiches techniques.

10.2. Matières incompatibles

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucun

10.4. Autres informations

L'odeur peut se développer au-dessus de 150° C lorsqu'elle est chauffée pour la première fois.

11. Informations toxicologiques

11.1. Tests toxicologiques

Toxicité aiguë (valeurs LD50/LC50 du produit pertinentes pour la classification) : ----

Symptômes spécifiques lors des expérimentations sur les animaux : ----

Sensibilisation : ----

Effet d'une exposition répétée ou prolongée (subaiguë à la toxicité chronique) : ----

Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction : Aucun. En raison de leur grande bio-solubilité, les types de fibres des panneaux isolants swissporROC sont exempts de suspicion de cancer, conformément à l'ordonnance sur les substances dangereuses et à la directive 97/69 de la CE (note Q).

Expérience pratique

Observations relatives à la classification : ----

Autres observations

Les fibres plus épaisses peuvent causer des dommages mécaniques à la peau, au tissu conjonctif ou aux muqueuses, ce qui peut provoquer des symptômes temporaires et spontanés (tels que des démangeaisons). Des vêtements de travail adéquats protègent (voir par. 8). Il n'y a pas d'effets chimiques.

Remarques générales : ----

12. Informations écologiques

12.1 Informations sur l'élimination (persistance et dégradabilité)

Procédure, méthodes d'analyse, taux d'élimination, texte de l'évaluation : ----

12.2 Comportement dans les compartiments de l'environnement

Mobilité et potentiel de (bio-)accumulation : ----

12.3 Effets écotoxiques

Toxicité aquatique : ----

Toxicité (pour les organismes du sol, les plantes et les animaux ; espèces d'essai) : ----

12.4 Comportement dans les stations d'épuration des eaux usées

12.5 Informations complémentaires sur l'écologie

Valeur DCO : ----

Valeur DBO : ----

Note de l'AOX : ----

Contient les composés suivants selon la formulation (y compris la directive 76/464/CEE) : ----

Informations générales : ----

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation (pour le produit lui-même) :

Élimination dans les décharges de décombres et les décharges d'ordures ménagères.

Nom du déchet : Déchets de laine minérale

N° de code déchet : 17 06 04

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Désignation de la marchandise : Matériaux isolants en laine de roche

Remarques : Non classifié.

Transport fluvial (ADN)

Désignation de la marchandise : Matériaux isolants en laine de roche

Remarques : Non classifié.

Transport maritime (IMDG)

Nom d'expédition approprié : Non déterminé.

Remarques : Non classifié.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Nom d'expédition approprié : Non déterminé.

Remarques : Non classifié.

Transport/information supplémentaires : ----

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Étiquetage

Code lettre de l'indication de danger : ----

Réglementations nationales

Classe de danger pour l'eau : ----

Instructions techniques air (TA-Luft) : ----

Classe : ----

Autres réglementations, restrictions et ordonnances d'interdiction

Classe de danger pour l'eau : ----

CH : 3

UE : WGK 0

16. Autres informations

Informations complémentaires

swissporROC est une marque de swisspor AG.

Le label de qualité RAL - imprimé sur l'emballage - n'est attribué qu'aux types de fibres pour lesquels le respect des critères de l'annexe IV, n° 22 de l'ordonnance sur les substances dangereuses et de la directive 97/69 de la CE (note Q) est assuré par un contrôle interne et externe.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. La fiche de données de sécurité décrit les produits en ce qui concerne les exigences de sécurité.

Une assurance juridiquement contraignante de certaines propriétés ou de l'adéquation à un but spécifique ne peut pas être dérivée de ces informations.